

ADRESSE
DU RÉGIMENT
DE
SAINTE-EULALIE
A
L'ARMÉE PATRIOTIQUE.

AUJOURD'HUI 12 Janvier 1790, le RÉGIMENT PATRIOTIQUE DE SAINTE-EULALIE légalement convoqué & aſſemblé, ſous la préſidence de M. le Chevalier DE MONTBRUN, Colonel, aſſiſté de MM. les Lieutenant-Colonel & Major du Régiment ;

CONSIDÉRANT que les Milices Nationales de la plupart des Villes du Royaume, ſe ſont empreſſées d'adreſſer à la GARDE NATIONALE PARISIENNE les témoignages

de leur reconnoiſſance, & des aſſurances d'union & de fraternité ;

QUE pluſieurs Villes même ont fait préſenter leurs vœux par des Députés ;

QUE cette marque d'affection & d'eſtime de la part de L'ARMÉE PATRIOTIQUE de Bordeaux, devient d'autant plus néceſſaire, que des ennemis ſecrets ont interprêté défavorablement ſon ſilence, & ſe ſont permis d'élever des doutes ſur des ſentimens qu'elle partage avec tous les bons Français ;

QUE des mal-intentionnés ſe ſont flattés peut-être, en répandant avec profuſion dans les Provinces des Ecrits calomnieux contre la GARDE NATIONALE & les Chefs de la MUNICIPALITÉ de Paris, d'affoiblir la reconnoiſſance inaltérable que doit la NATION FRANÇAISE aux généreux Défenſeurs de ſa liberté ;

QU'IL eſt important de détruire juſqu'à l'apparence du moindre ſoupçon que ces écrits criminels aient pu laiſſer quelque impreſſion dans nos cœurs ;

QUE L'ARMÉE PATRIOTIQUE BORDELAISE ayant le bonheur d'avoir pour Général le proche parent d'un des Héros libérateurs de l'Amérique, du brave MARQUIS DE LA FAYETTE, cette circonſtance heureuſe nous impoſe plus particuliérement qu'à tous autres Corps Militaires, l'obligation de reſſerrer nos liens avec nos freres de la Capitale ;

CONSIDÉRANT enfin que cette réunion de forces & de ſentimens, en établiſſant entre *Paris* & les Provinces une confédération amicale & fraternelle, raffermira de plus en plus notre Conſtitution, & préſentera aux ennemis de notre Liberté un faiſceau formidable, contre lequel viendront ſe briſer tous les efforts de l'Ariſtocratie ;

LE RÉGIMENT a unanimement délibéré d'inviter tous les Corps Militaires patriotiques de Bordeaux de ſe réunir à lui pour voter de concert, au nom de l'ARMÉE, une Adreſſe à la GARDE NATIONALE & à la COMMUNE de Paris.

UN autre objet de la plus haute importance a également fixé l'attention du RÉGIMENT DE SAINTE-EULALIE.

MILLE cris s'élevent à la fois de tous les bouts de la France. Cette multitude de Commerçans laborieux, auxquels elle doit son lustre & la plus grande partie de ses richesses, sont plongés dans les alarmes & le découragement. Les Manufactures, les Arsenaux, les Fabriques, les Atteliers des Arts sont menacés d'une chûte prochaine. Des Écrivains, égarés par de faux systêmes, ou vendus aux séductions de nos éternels rivaux, s'agitent pour réduire ce beau Royaume dans un état de dégradation & de barbarie; pour précipiter violemment la France au dernier rang dans la balance politique de l'Europe; pour placer, en un mot, cent mille Français sous le couteau, en proposant l'affranchissement des Negres dans nos Colonies.

CETTE proposition révoltante a été déguisée sous une apparence insidieuse.

On a osé dire que les Colons Français demandoient la liberté indéfinie de leur Commerce : assertion imaginaire, qui rameneroit les Ennemis de l'Etat à leur véritable but, & qui sépareroit pour jamais les Colonies de leur Métropole.

Le Régiment ne consignera point dans cette Adresse tous les motifs qui lui font repousser avec indignation une entreprise aussi coupable. Il se borne à inviter de nouveau tous les Corps Militaires de l'Armée patriotique à se réunir à lui, afin de rédiger, de concert, au nom de tous les Citoyens, une Adresse à l'Assemblée Nationale, dans laquelle les paradoxes de ces Novateurs téméraires seront terrassés sans retour, & qui sera envoyée, sans délai, dans toutes les Villes maritimes du Royaume, & dans toutes celles où des Manufactures sont établies.

Le Régiment de Sainte-Eulalie a l'honneur de prévenir ses Camarades qu'il pense que deux Députés par Régiment

ſuffiront pour la rédaction des deux Adreſſes, leſquelles devront être préſentées à l'ARMÉE PATRIOTIQUE, pour être approuvées par elle, & ſignées de tous les Chefs & de tous les Députés des Corps Militaires. Il prend la liberté d'indiquer, pour lieu de réunion, l'une des ſalles de l'Intendance, ou l'Egliſe des RR. PP. Jacobins; & dans le cas où tout autre lieu paroîtroit plus convenable, il avertit qu'il ſera aſſemblé les 17 & 18 de ce mois, à cinq heures du ſoir, chez les RR. PP. Feuillans, à l'effet de connoître les intentions des divers Régimens, & convenir définitivement, avec leurs Députés, du lieu & du jour qu'ils jugeront à propos de choiſir pour l'Aſſemblée générale des Repréſentans de l'ARMÉE.

Arrêté que la préſente Adreſſe ſera ſur le champ livrée à l'impreſſion, pour copies en être envoyées à tous les Régimens, & préſentées par députation au Général, au Conſeil Militaire, à MM. les Electeurs, à MM. les Officiers Munici-

paux, à MM. de la Chambre de Commerce, & au Comité Amériquain.

DÉLIBÉRÉ à Bordeaux, le Régiment assemblé, les jour, mois & an que dessus.

Le Ch^er^. DE MONTBRUN DE POMAREDE, *Colonel Commandant du Régiment, & présidant l'Assemblée.*

DALESME, *Lieutenant-Colonel.*
DUVERGIER aîné, *Major.*

LEYDET, DESMIRAIL, LARTIGUE, BEGORRAT, GRIGNET, Le Ch^er^. DUPERRIER DE L'ARSAN,	Commissaires nommés par chacun des six Bataillons du Régiment pour l'envoi de son Adresse.

Par Délibération du Régiment,
MARANDON, *Aide-Major, Secrétaire-général.*

BARDON, *Lieutenant,* DE BELLAUNAY, *Capitaine,*	*Secrétaires.*